

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du mercredi 15 septembre 2021 à 19 heures 00**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Gilles JUGE, Catherine PATTE RULFO, Valérie BUCH, Jean-Pierre JACQUIER ;

Pouvoir de David AMIEUX pour David LE GUEN

Absents : Sylvain PROTIERE, Elodie LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Béatrice ALBERT

Monsieur Le Maire demande au Conseil de valider le précédent procès-verbal.

Catherine souhaite que soit retranscrite sa demande d'un panneau indiquant le lieu de dépôt des cartons sur chaque emplacement de dispositifs semi enterrés afin d'éviter que les cartons soient jetés dans les poubelles non adaptées.

Info, à la demande de certains administrés, nous confirmons que 3 colonnes à cartons sont prévues à la nouvelle déchetterie + 1 à l'entrée du Villar de Villar d'Arène en face des parkings.

AIDE AUX FAMILLES FORFAITS DE SKI DE PISTE ET SKI DE FOND

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite reconduire, la contribution de la commune pour les forfaits de ski alpin et les forfaits de ski de fond, des enfants de la commune jusqu'à leurs 18 ans.

Il rappelle ce qui était validé l'année dernière en conseil :

- Participation à hauteur de 40€ par forfait ski de fond pour les enfants jusqu'à 18 ans dont l'un des parents est domicilié sur la commune
- Participation à hauteur de 80€ par forfait de ski alpin pour les enfants jusqu'à 18 ans dont l'un des parents est domicilié sur la commune

Monsieur Le Maire propose de soutenir, cette année encore, les familles en subventionnant une partie des forfaits ski alpin et ski de fond en reprenant les mêmes critères et les même montant que les années passées.

Accord à l'unanimité du Conseil

Information des Nordic Pass :

1 : les ventes débiteront seulement le 1^{er} octobre

2 : il n'y a plus que 2 niveaux de tarifs : Primeur puis normal.

Information forfaits ski alpin :

Les forfaits saisons 2020/2021 non remboursés fonctionnent pour cette saison 2021/2022 et n'ouvrent donc pas droit à l'aide aux familles obtenue pour la saison 2020/2021.

AIDE AUX FAMILLES TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur Le Maire souhaite reconduire l'aide concernant le transport scolaire et propose d'appliquer le tarif progressif basé sur 3 tranches en fonction du quotient familial comme en 2020.

Monsieur Le Maire propose :

- 1 QF de 0 à 500 reste à charge pour les parents : 20€
- 2 QF de 501 à 900 reste à charge pour les parents : 30€
- 3 QF supérieur à 901 reste à charge pour les parents : 50€

Accord à l'unanimité du Conseil

Monsieur Le Maire rappelle que c'est la dernière année que le transport scolaire sur Bourg d'Oisans est desservi.

Le choix avait été porté sur Briançon après avoir consulté les parents suite à la crise du Chambon.

Les parents qui choisissent Bourg d'Oisans devront s'organiser pour le transport de leurs enfants.

David LE GUEN rappelle que ce transport coûte 40 000^{€00}.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 20

Le Maire

Le secrétaire de séance